



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 05 FEVRIER 2026**

Le Conseil d'administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni le jeudi 05 février 2026 à 18 heures, salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire et Président du C.C.A.S.

Membres présents :

Monsieur RENAUX Jean-Claude
Madame BRUXELLE Laurence
Madame LANNOY Danièle
Madame LEGRAND Séverine
Madame ROUSSEL Françoise
Monsieur BOCQUILLON Alain
Monsieur LE COINTE Yann
Monsieur MORTEL Jean-Marc
Monsieur TOUPET Jean-Luc

Membres excusés :

Monsieur CUVILLIERS Laurent (donne pouvoir à Madame BRUXELLE)
Monsieur DESBUREAUX Etienne

I – Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

II– Désignation des secrétaires de séances

Monsieur Jean-Claude RENAUX propose de désigner Madame Laurence BRUXELLE et Monsieur Alain BOCQUILLON comme secrétaires de séance.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

III – Adoption du Procès-Verbal

Monsieur Jean-Claude RENAUX demande si des modifications sont à enregistrer.

Aucune remarque est soulevée concernant le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2025.

Après consultation des membres du Conseil d'Administration, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

IV – Affaires traitées

Monsieur Jean-Claude RENAUX fait lecture des affaires traitées depuis le 12 novembre 2025.

Le CCAS de CAMON accompagne ses administrés sur leur accès aux droits, sur des thématiques et auprès de différents partenaires. Le CCAS intervient dans le cadre de l'aide sociale légale, facultative et sur d'autres compétences prises à son initiative et selon l'analyse des besoins sociaux recensés sur son territoire.

Depuis le 12 novembre 2025, il a accompagné ses administrés sur les dossiers suivants :

Aides Sociales Légales

CAF (déclaration trimestrielle/ demande de crédits)	5
CSS	4
AIDE SOCIALE/ FAMILIALE	1
APA	1
BA/ DEPANNAGE ALIMENTAIRE	3
LOGEMENT	1
FRANCE TRAVAIL	0
INVALIDITE	1
MDPH	1
DOMICILIATION	1

Aides extra Légales

Le maintien à l'énergie par la solidarité

Rendez-vous avec les assistantes sociales du Conseil Départemental	5
--	---

Autres demandes particulières

Accompagnement ANTS (carte grise, carte identité, permis, casier judiciaire)	3
Accompagnement à la préparation des dossiers de demande de retraites et retraites complémentaires	5
Envois de mail pour la Mutuelle Solidaire, puis envois des justificatifs	15
Visites à domicile	4
Paiement en ligne actes médicaux	1
Chèque énergie	4
Divers (CV, SNCF, AMETIS, AMSOM, SIP, CESU)	10

Divers

Demandes d'aides financières auprès de la CPAM, mutuelle,
Constitution d'un dossier pour une pension alimentaire au Juge aux Affaires Familiales,
Aide aux courses pour 3 administrés,

La distribution de la Banque Alimentaire

La collecte de novembre 2025 a permis de récolter 1 372.50 kg, soit une baisse de 593.30 kg par rapport à la collecte de novembre 2024.

Toutefois, si l'on ajoute la collecte de juin 2025 avec ces 640.85 kg à celle de novembre 2025, cela équivaut à 2024. En effet, l'an passé, la collecte avait permis de récupérer 1 965.8 kg.

Période	Collecte en kg	Total annuel
Novembre 2024	1 965.8 kg	1 965.8 kg
Juin 2025	640.85 kg	
Novembre 2025	1 372.50 kg	2 013.35 kg

Bénéficiaires de la Banque Alimentaire :

*En décembre 2025 : 39 familles, 100 bénéficiaires

* En janvier 2026, après inscriptions, 41 familles, 109 bénéficiaires

DECEMBRE 2025

Nb. passages foyers	Nb. passages bénéf.*	Quantités d'aide alimentaire distribuées (Kg net)
35	87	475.079
36	88	603.792
71	175	1078.871

JANVIER 2026

Nb. passages foyers	Nb. passages bénéf.*	Quantités d'aide alimentaire distribuées (Kg net)
41	109	303.715
41	109	303.715

Les repas à domicile

MOIS	BENEFICIAIRES	REPAS	MONTANT
SEPTEMBRE	29	606	3 908,70 €
OCTOBRE	29	659	4 250,55 €
NOVEMBRE	29	569	3 670.05 €
DECEMBRE	29	622	4 011.90 €

Suite à un changement de prestataire informatique pour la gestion des repas à domicile, les bénéficiaires des repas à domicile ont été informés par courrier des modifications impactant la facturation, avec un tableau d'échelonnement de paiement.

Noël

La distribution des colis :

* 928 colis pour les + de 65 ans,

* 70 colis pour les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées,

* 32 bons d'achats pour les enfants (30 chez Cashtoy et 2 à Intermarché).

Repas de Noël :

272 administrés ont participé au repas.

Activités réalisées :

- Activité du 09 décembre « Petit déjeuner de Noël » avec le RPE « Relais Petite Enfance » représenté par Claire PARMENTIER, Responsable, la présence des assistantes maternelles et les enfants et les Contrats Civiques.



Activités réalisées :

* Le 13 janvier : Réunion d'information collective avec la CARSAT (assurance retraite) avec M. LENOBLE, animateur auprès de la CARSAT. Présence de 10 administrés.

* Ateliers toujours en cours : tricot/crochet, Café Numérique

Activités à venir :

- Le lundi 09 et mardi 10 février : inscription au repas du Printemps,
- Le vendredi 27 mars : atelier cuisine avec le RPE,
- Le jeudi 02 avril : Chasse aux œufs au Parc de jeux du « Marais des Bœufs » et pique-nique,
- Reprise des ateliers courant février/mars (en attente des retours des appels à projet).

Madame Françoise ROUSSEL souligne une erreur dans les dates d'inscription aux repas. La modification a eu lieu. Vous pouvez l'observer ci-dessus.

Monsieur Jean-Marc MORTEL observe que les deux collectes de la Banque Alimentaire de la Somme ont été supérieures de 47.55 kgs. Ce qui n'est pas négligeable.

Madame Françoise ROUSSEL précise que l'achat de lait est devenu récurrent par le CCAS. La Banque Alimentaire ne pourvoit que 1 Litre et 25 ml par personne. Or, il est difficile de diviser un litre en quart de litre. Le CCAS distribue 2 Litres par personne. De ce fait, le CCAS doit subvenir à ce manque.

Madame Françoise ROUSSEL prend l'exemple de la dernière distribution, soit le 03 février, la facture pour le lait était de 67.20 € TTC pour 10 packs.

Après lecture des affaires traitées et le dossier de contentieux ci-dessus, Monsieur Jean-Claude RENAUX demande si les membres souhaitent formuler des observations ou interventions complémentaires.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Par ailleurs, Madame Delphine LEROY présente le dossier d'un usager bénéficiaire du service de portage de repas à domicile, faisant état de comportements injurieux envers les agents, de dégradations du matériel de service, ainsi que d'un impayé s'élevant à 2 154,30 € au 31 janvier 2026. Madame Delphine LEROY précise qu'un accompagnement est en cours par l'assistante sociale, sans résultat à ce stade, et elle invite les membres à se prononcer sur les suites à donner à ce dossier.

Monsieur Jean-Claude RENAUX propose la suspension du service. Il demande qu'un courrier soit établi afin de notifier l'arrêt de la prestation pour les motifs précités et que l'usager soit orienté vers un autre prestataire.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Suite aux remarques formulées concernant le service de portage de repas, une précision sur son fonctionnement a été apportée, notamment en ce qui concerne l'absence de continuité lors des ponts liés aux jours fériés et les week-ends.

Après concertation au sein de l'assemblée, Monsieur Jean-Claude RENAUX propose que les agents du CCAS travaillent sur la continuité du service pendant la semaine (du lundi au vendredi), en collaboration avec la restauration collective. À titre d'exemple, il pourrait être envisagé de prévoir la livraison d'un repas froid la veille d'un pont.

V– Inscriptions 2026 des bénéficiaires de la Banque Alimentaire

Monsieur Jean-Claude RENAUX présente les demandes d'inscription à la BANQUE ALIMENTAIRE. Au préalable, il faut revoir le montant de la cotisation de solidarité pour l'année 2026.

Monsieur Jean-Claude RENAUX précise que celui de la Banque Alimentaire est de 13.70 € pour 2026. Il s'avère que la Banque Alimentaire a pris en considération l'augmentation de l'inflation, soit 1%, pour revaloriser le montant de la cotisation de solidarité pour les bénéficiaires.

Madame Françoise ROUSSEL souligne que les usagers de la Banque Alimentaire ont parfois du mal à payer la cotisation annuelle.

Monsieur Jean-Claude RENAUX propose que la cotisation solidarité pour l'année 2026 soit de 13.31 € par bénéficiaire. Elle sera revalorisée au 1% d'inflation.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

VI – Fixation du montant pour le forfait dépenses diverses pour les bénéficiaires de la distribution de la Banque Alimentaire pour 2026

Sur la recommandation de Madame Françoise ROUSSEL, Monsieur Jean-Claude RENAUX informe les membres du Conseil d'Administration sur l'actualisation du forfait dépenses diverses.

Monsieur Jean-Claude RENAUX précise l'importance de cette dépense dans le calcul du « Reste à vivre » des bénéficiaires de la distribution de la Banque Alimentaire.

Rappel : Pour le « reste à vivre », il faut prendre en compte les données suivantes :

- Les ressources : les salaires, France Travail, Caf, Mdp, ...
- Les dépenses : le loyer.
Attention : Les emprunts ne sont pas pris en compte dans ce calcul.
- Le forfait dépenses diverses correspondent aux dépenses liées au fonctionnement du foyer (les assurances, les mutuelles, la consommation d'eau et d'électricité, les frais téléphoniques, ...)

Ce forfait est fixé par la Banque Alimentaire de la Somme, il n'a pas été revu depuis 2018.

Au regard de l'inflation et de l'augmentation des tarifs inhérents à l'eau et à l'électricité, il nous faudrait revoir le montant de ce « forfait dépenses ».

Pour information : L'eau a augmenté de 37 % entre 2018 et 2025. Le montant est de 4.34 €TTC / m3 (abonnement et consommation compris).

En ce qui concerne l'électricité, le kWh au tarif bleu a augmenté de 35 % entre 2018 à aujourd'hui, sur l'option de base.

L'assemblée sollicite la mise en place d'un groupe de travail qui se réunira afin d'examiner et de proposer un montant relatif au forfait de dépenses.

Monsieur Jean-Claude RENAUX sollicite les membres du Conseil d'Administration à se proposer pour constituer ce comité de réflexion.

Cette équipe sera composée de Mesdames Laurence BRUXELLE, Françoise ROUSSEL, Messieurs Alain BOCQUILLON et Jean-Marc MORTEL.

Ce comité de réflexion se réunira le lundi 16 février à 14h00 au CCAS afin d'étudier et d'approfondir ce dossier et en prenant en considération la composition des foyers ainsi que la situation financière des usagers de la Banque Alimentaire.

Monsieur Jean-Claude RENAUX demande que les inscriptions à la BANQUE ALIMENTAIRE soient reportées à une date ultérieure dans l'attente du nouveau montant du « forfait dépenses diverses ».

Le reste à vivre de chaque foyer sera calculé en prenant en compte le montant du « forfait dépenses diverses » revalorisé.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

VII– Examen des demandes d'aides financières

Monsieur Jean-Claude RENAUX procède aux demandes d'aides financières des administrés :

- **Demande d'aide financière pour une facture d'électricité - Dossier référencé : 01/CA050226**

Monsieur Jean-Claude RENAUX présente le rapport social de Madame Stéphanie MONTIGNY, assistante sociale du Service Accueil Pierre ROLLIN relative à une demande d'aide financière pour le paiement d'une facture de régularisation d'électricité d'un montant de 594.24 €.

Au regard de la situation financière de ce foyer, l'assemblée ne donne pas suite à cette requête.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- Demande d'aide financière pour un voyage scolaire « séjour au ski » - Dossier référencé : 06/CA050226

Monsieur Jean-Claude RENAUX présente la demande d'une famille relative à une aide financière pour le voyage scolaire « séjour au ski » de leurs deux enfants. Le montant de ce voyage s'élève à 470.00 € par enfant.

Au regard des éléments financiers apportés, Monsieur Jean-Claude RENAUX propose d'accompagner cette famille à hauteur de 100.00 euros par enfant. Il a été convenu d'établir le mandat au Collège Jules Verne de Rivery.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- Demande d'aide financière pour un voyage scolaire « séjour au ski » - Dossier référencé : 07/CA050226

Monsieur Jean-Claude RENAUX présente la demande d'une famille relative à une aide financière pour le voyage scolaire « séjour au ski » de leur enfant. Le montant de ce voyage s'élève à 470.00 € par enfant.

Au regard des éléments financiers apportés, Monsieur Jean-Claude RENAUX propose d'accompagner cette famille à hauteur de 100.00 euros. Il a été convenu d'établir le mandat au Collège Jules Verne de Rivery.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- Demande d'aide financière pour un voyage scolaire « séjour au ski » - Dossier référencé : 08/CA050226

Monsieur Jean-Claude RENAUX présente la demande d'une famille relative à une aide financière pour le voyage scolaire « séjour au ski » de leur enfant. Le montant de ce voyage s'élève à 470.00 € par enfant.

Au regard des éléments financiers apportés, Monsieur Jean-Claude RENAUX propose d'accompagner cette famille à hauteur de 150.00 euros. Il a été convenu d'établir le mandat au Collège Jules Verne de Rivery.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- **Demande d'aide financière pour une facture d'eau - Dossier référencé : 02/CA050226**

Monsieur Jean-Claude RENAUX présente la demande d'une administrée nouvellement arrivée sur Camon relative à une demande d'aide financière pour le paiement d'une facture de régularisation d'eau pour son ancien logement à Longueau d'un montant de 1 715.29 €.

Monsieur Jean-Claude RENAUX propose que les agents du CCAS de Camon accompagnent cette administrée dans la démarche d'un recours gracieux vers le service des eaux d'Amiens Métropole.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- **Demande d'aide financière pour une facture d'eau - Dossier référencé : 03/CA050226**

Monsieur Jean-Claude RENAUX présente le rapport social de Madame Anaïs ROUSSEL, assistante sociale de la MDSI Prince noir relative à une demande d'aide financière pour le paiement d'une facture d'eau d'un montant de 832.53 €.

Monsieur Jean-Claude RENAUX propose que les agents du CCAS de Camon procèdent à une vérification approfondie des données administratives et financières de cet administré. A l'issue de cet examen, le dossier sera soumis à l'appréciation des membres lors d'un prochain Conseil d'administration.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- **Demande d'aide financière pour une facture d'électricité - Dossier référencé : 04/CA050226**

Monsieur Jean-Claude RENAUX présente le rapport social de madame Lucie VOISIN, assistante sociale l'Association APAP (Accueillir – Prévenir – Accompagner – Protéger) relative à une demande d'aide financière pour le paiement d'une facture d'électricité d'un montant de 576.00 €.

Cette demande a été examinée en première instance lors du Conseil d'Administration du 12 novembre 2025. Ce dossier a été ajourné en raison d'informations insuffisantes relatives aux démarches de retour d'emploi du nouveau compagnon de madame.

Actuellement, monsieur a trouvé un emploi. Désormais, les ressources sont suffisantes pour régler cette dette.

Monsieur Jean-Claude RENAUX propose aux membres de ne pas donner suite à cette requête.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- **Demande d'aide financière pour un impayé de mutuelle- Dossier référencé : 05/CA050226**

Monsieur Jean-Claude RENAUX présente le rapport social de Madame Stéphanie MONTIGNY, assistante sociale du Service Accueil Pierre ROLLIN relative à une demande d'aide financière pour le paiement d'une facture d'impayés pour une mutuelle d'un montant de 600.96 €.

Monsieur Jean-Claude RENAUX précise que cette administrée a déjà sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture d'électricité, lors du Conseil d'Administration du 12 novembre 2025. Les membres lui ont accordé une aide à hauteur de 200.00 €.

Par ailleurs, après vérification des ressources, celles-ci semblent suffisantes pour régler la dette.

Au regard des éléments apportés et des antécédents, Monsieur Jean-Claude RENAUX propose aux membres de ne pas donner suite à cette requête.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

IX – Questions diverses

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Monsieur Jean-Claude RENAUX propose que les membres du Conseil d'Administration se réunissent le mercredi 04 mars à 18h00 au CCAS pour délibérer sur le Compte Financier Unique et sur le résultat du Compte de Fonctionnement.

Unanimité des membres présents

POUR : 09 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Ont signé les membres présents,

M. TELLIEZ Stéphane	Secrétaire de séance	Secrétaire de séance
		

